

Fonds de la ruralité : municipalités et organismes invités à présenter des projets

Le 1^{er} février 2024 – La MRC de Drummond est heureuse d'annoncer l'ouverture de la période de dépôt de projets dans le cadre du Fonds de la ruralité. Ce programme, offert depuis 2003, met à la disposition des municipalités et des organismes à but non lucratif une somme de 360 000 \$ cette année.

Le Fonds de la ruralité a été instauré pour encourager et soutenir les initiatives structurantes qui contribuent à la vitalité des milieux ruraux et qui répondent à des enjeux liés à l'évolution démographique, à l'occupation du territoire, à l'amélioration de la qualité de vie ou autres. L'aide accordée peut atteindre 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ ou de 35 000 \$ selon que le projet a une portée locale ou qu'il touche plusieurs municipalités.

Dépôt de projets

Les municipalités et les organismes admissibles doivent soumettre leurs demandes d'aide financière **au plus tard le 1^{er} avril prochain**. La description du programme et le formulaire à remplir sont accessibles depuis le www.mrcdrummond.qc.ca/fonds-et-programmes.

Des renseignements additionnels au sujet du Fonds de la ruralité peuvent être obtenus auprès de Sophie Blanchette, conseillère en développement des communautés et des services clients, au 819 477-2230, poste 105, ou à sblanchette@mrcdrummond.qc.ca.

Il est à noter que ce programme est financé à même le Fonds régions et ruralité (FRR) du gouvernement du Québec, qui vise notamment à appuyer les MRC dans l'exercice de leurs responsabilités liées au développement local et régional.

-30-

Source : Jean Dufresne
Coordonnateur des communications
MRC de Drummond
jdufresne@mrcdrummond.qc.ca
819 477-2230, poste 123